



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16318
6 février 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 52ème séance plénière de sa trente-huitième session, le 10 novembre 1983, l'Assemblée générale a adopté la résolution 38/9, intitulée "L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales" ¹/ . Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée générale

"Prie de nouveau le Conseil de sécurité d'examiner les mesures à prendre pour dissuader Israël de renouveler une telle attaque contre des installations nucléaires."

Note

¹/ Le texte de cette résolution n'est pas reproduit dans le présent document; pour le texte intégral, se reporter au document A/RES/38/9.

